

Image not found or type unknown



Divorce et assignation et droits

Par **ca24130**, le **01/07/2012** à **21:38**

Bonjour, rnmon mari doit me mettre en assignation avant le 25 juillet, si il ne le fait pas que va t-il se passer? le divorce va t-il durer plus longtemps? rn si il me met en assignation suis-je obliger de me présenter à la prochaine audience? quels sont les risques si je ne me présente pas, car le juge a dit qu'il fallait être deux pour divorcer, cela peut-il tout retarder?